

Réforme des retraites Le bras de fer a déjà commencé !



Le gouvernement a présenté officiellement le projet de loi et si la retraite par point, celle d'avant la crise Covid est abandonnée, l'allongement de l'âge de départ comme celui de la durée de cotisation sont actés.

► **Aujourd'hui** l'âge de départ est de **62** ans, avec 42 annuités de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein

► **Demain** ce sera donc **64** ans avec une durée de cotisation de 43 annuités pour une retraite à taux plein.

→ **Aujourd'hui sur site**, nous avons tous dans nos portefeuilles des usager.ères qui restent inscrit.es jusqu'à 67 ans et plus car elles/ils n'ont pas le nombre de trimestres requis !

Qui ne s'est jamais senti démuni devant un.e DE qui dénonce les non réponses à candidature, les refus poli et sans fondements de certains employeurs ?

→ **Aujourd'hui sur site**, certains de nos collègues ne peuvent prétendre partir à 62 ans car les années d'études ont repoussé l'entrée dans la vie active ou que leur carrière n'a pas été linéaire et que de ce fait ils ne peuvent justifier des 42 annuités nécessaires pour une retraite à taux plein.

Demain, avec un départ à 64 ans et 43 annuités, à quel âge réellement pourrons-nous partir ?

Pour la défense de notre système de retraite,

MOBILISONS-NOUS !

Rendez-vous le 19 janvier dans les manifestations !

